



Foix, le 25 octobre 2016

Monsieur le Président du CHS-CT,

Dans la continuité des actions commencées le 10 octobre 2016 et à défaut de prise en compte de nos revendications :

- l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois et des restructurations.**
- le renforcement des moyens humains et budgétaires.**
- le maintien et le renforcement des droits sociaux des agents, une réduction des écarts de rémunération par une revalorisation des régimes indemnitaires et une véritable reconnaissance de leurs qualifications et pour refuser la mise en place de PPCR et du RIFSEEP.**
- une amélioration réelle et concrète des conditions de vie au travail.**
- le maintien d'une action sociale de haut niveau dans tous les domaines.**

Les trois organisations syndicales, *SOLIDAIRES, FO, CGT* vous informent qu'elles ne participeront pas à la deuxième convocation du CHS-CT.

Pour ce CHS-CT, vous proposez des actions qui ne nous semblent pas être des dépenses devant être supportées par le CHS-CT, telles que l'achat d'ordinateurs ou de matériel pour les agents techniques (d'ailleurs ces dernières dépenses ne nous semblent pas en conformité avec leur doctrine d'emploi) et des mono-brosses déjà refusé lors d'un précédent CHS-CT.....

Nous vous rappelons l'achat d'une mono-brosse de 2700 euros financé par le CHS-CT pour solder les crédits. Ce matériel est resté inutilisé dans un bureau durant plus de deux ans. Pourtant nous vous donnons régulièrement des pistes de dépenses pour améliorer les conditions des agents .

A ce titre, nous vous rappelons la demande faite, depuis des années, par les agents de St Girons, relayée par l'ensemble des syndicats de climatiser le site. Aujourd'hui, le budget disponible permet de climatiser un étage entier du bâtiment dès cette année. Cependant, l'administration trouve toujours un bon prétexte pour ne pas réaliser ces travaux. Serons-nous entendus un jour?

Nous constatons que ce qui est annoncé en CHS n'est pas toujours mis en œuvre, exemple le code d'accès de Mendes France qui devait être changé en mars et cela n'a pas été fait (il semble que des entreprises disposent du code au mépris de toutes les règles de sécurité) et quid du matériel qui a disparu.

De plus, la note ministérielle du secrétariat général fixe annuellement les actions prioritaires à mener au sein CHS-CT. Ces actions présentées au premier CHS-CT de l'année ne sont pas prises en compte par le CHS-CT que vous présidez.

L'ensemble des organisations syndicales vous informe à travers les différents comptes-rendus de visites de sites envoyés régulièrement, les demandes formulées par les agents. Celles-ci sont, pourtant, totalement justifiées, raisonnables et réalisables dans le cadre du CHS-CT, mais restent pour la plupart lettre morte.

Nous constatons que vous vous servez du budget du CHS-CT pour compléter le budget de la DDFIP au détriment des conditions de travail des agents.

Si, pour vous le dialogue social est important, vous devez, maintenant, nous le prouver en prenant en compte nos différentes demandes

L'intersyndicale SOLIDAIRES, FO, CGT